

Procès-verbal de la première séance ordinaire du **conseil provisoire de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil, situé au 114 rue de la Baie Miller, le 4 juin 2018 à 19 h 30 sous la présidence de la mairesse Lyna Pine.

Sont présent : Monsieur Daniel Barrette, maire, suppléant;
Monsieur Jacquelin Golenski, conseiller ;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Madame Madeleine Frigon, conseillère;

Est absente : Monsieur Éric Bergeron, conseiller;
Madame Valérie Lemens-Turgeon, conseillère;
Monsieur Sébastien Fortier, conseiller ;
Madame Marcelle Vilandré, conseillère;

Est également présente: Madame Monique Rivest, directrice générale, secrétaire-trésorière, g.m.a.

1.- **Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 31.

2.- **Adoption de l'ordre du jour.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

18-06-153

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Madeleine Frigon d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- **Adoption des procès-verbaux du 7 et du 14 mai 2018.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil provisoire ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 7 et du 14 mai 2018,

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil provisoire déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

18-06-154

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 et du 14 mai 2018;

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.- **Période de questions et demande verbale.**

La mairesse donne la parole au public et reçoit les questions de l'assistance.

5.- **Revenus**

Remboursement FSST	65.00 \$
Location salle	472.10 \$
Remboursement. PG	4 612.47 \$
Remboursement C.S.S.T.	436.91 \$
Assurances comités	327.00 \$
Taxes à recevoir	9 768.77 \$
Mutation	821.29 \$
Foncières	89 989.21 \$
Aqueduc	11 185.51 \$
Égout	1 919.57 \$
Traitement des eaux	7 341.70 \$
Mat. Résiduelle	17 019.35 \$
Pénalité courus	13.23 \$

Intérêts	386.28 \$
Annonce journal	34.00 \$
Licence et permis	235.00 \$
Assurance Comité S. Loisir Lav.	747.74 \$
Assurance Corpo dév. Lav.	634.38 \$
Total:	146 009.51 \$

5.1- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil provisoire prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil provisoire prend en compte la liste des comptes à payer;

18-06-155

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que les dépenses présentées pour le mois de mai 2018 soient autorisées pour des factures s'élevant 84 002.33 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 11 780.41 \$ consigné au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 mai 2018 imprimé le 31 mai 2018, totalisant des dépenses 95 782.74 \$, plus une somme de 22 222.42 \$ consignée au rapport des salaires nets du 30 mai 2018, le tout totalisant 118 005.16 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Que les paiements au net de 2 131.24 \$ fait au fournisseur Jambette pour les bancs et 741.11 \$ fait au fournisseur O.K. pneu, pour les caméras, totalisant 2 872.35 \$ sera payé à même le surplus réservé de l'ancienne municipalité de Laverlochère avec le prix de 5 000 \$ reçu du mérite de la MMQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

Demande d'appui à la MRCT

Services ambulanciers – Appui à la MRC de la Haute-Gaspésie.

Attendu que le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers a pris connaissance de la résolution n° 10250-04-2018 de la MRC de la Haute-Gaspésie;

Attendu que pour la municipalité de Laverlochère-Angliers, les problématiques décrites par la MRC de la Haute-Gaspésie rejoignent les mêmes réalités;

Attendu que le maintien des horaires de faction peut occasionner de possibles ruptures de service ainsi que la sécurité de la population, étant donné les distances à parcourir entre les différents centres hospitaliers;

Attendu que la superficie du territoire et la répartition des services hospitaliers apportent un défi important pour la desserte des services ambulanciers et qu'une analyse particulière doit être considérée, cette réalité diffère largement des grands centres urbains et qu'en ce sens, les indicateurs du ministère de la Santé et des services sociaux doivent en tenir compte;

Attendu que la mise en place d'horaires à l'heure viendrait régler en grande majorité cette problématique;

18-06-156

Il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon

- ❖ D'appuyer la résolution n° 10250-04-2018 de la MRC de la Haute-Gaspésie;
- ❖ De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Gaétan Barrette, de tenir en compte les particularités régionales dans son analyse et ainsi permettre une modification des horaires de faction en horaire à l'heure pour les services ambulanciers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Dossiers municipaux.

TECQ Laverlochère

De l'information est donnée sur l'avancement du dossier.

TECQ Angliers

Le conseil est en attente de confirmation d'information.

7.2.- Dossier eau potable, secteur Angliers

De l'information est donnée sur l'avancement du dossier.

7.3.- Centre communautaire.

Concernant le ménage du dernier étage du centre communautaire, un délai supplémentaire est accordé à un comité. Vendredi, tout ce qui restera sera envoyé au rebu et le ménage sera exécuté par la municipalité.

Une estimation de coût a été présentée au conseil concernant la réparation d'un mur extérieur. Le point est reporté au mois prochain afin de faire l'analyse du budget.

7.4.- Nivelage de routes.

CONSIDÉRANT qu'un contrat de nivelage de route a été donné à Transport D. Barrette pour une somme de 1 090\$/km plus taxes, et si la municipalité demandait un nivelage additionnel le coût sera de 120 \$/h.

CONSIDÉRANT que dans le devis de soumission, à l'annexe 2, il y a lieu d'ajouter des Kilomètres à entretenir;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 9, la Municipalité se réserve le droit d'ajouter des tronçons de route à niveler, l'entretien de ces routes sera sous la responsabilité de l'ENTREPRENEUR aux mêmes conditions du contrat;

CONSIDÉRANT que les coûts additionnels seront CONSIDÉRÉS aux mêmes taux définis dans le présent contrat selon le coût du kilomètre pour l'année concernée;

18-06-157

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bergeron d'ajouter deux tronçons de route à niveler au contrat soit le chemin des rangs 11 et 12 (1.6 kilomètre) et chemin des rangs 13 et 14 (4.8 kilomètres) secteur Angliers, au contrat de Transport D. Barrette pour une somme de 120 \$/ h avec un passage par mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.5.- Éclairage location caisse et location de bureaux.

Reporté au mois prochain.

7.6.- Stationnement personnes handicapées.

Reporté au mois prochain.

7.7.- Ligne d'arrêt rue Principale / St-Isidore.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de ligne d'arrêt entre le château et l'église au coin de la rue Principale Sud et St-Isidore, secteur Laverlochère;

CONSIDÉRANT qu'il serait approprié de rendre l'intersection plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT que la demande est faite par le comité MADA;

18-06-158

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacquelin Golenski de faire une ligne d'arrêt au coin de la rue Principale et St-Isidore en suivant les normes applicables. Les travaux devront être exécutés pour la rentrée scolaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.8. -Rapport du maire.

La mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

CONSIDÉRANT que le maire a l'obligation de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe (176.2.2CM);

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil doit décider de la façon dont il veut que la diffusion se réalise;

18-06-159

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Normand Bergeron que la diffusion du rapport du maire se fasse par le biais du journal local diffusé partout sur le territoire de la municipalité et sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.9.- Achat commun d'équipements.

CONSIDÉRANT que des municipalités de la MRC de Témiscamingue désirent se regrouper pour présenter une demande dans le cadre du programme *d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.*

CONSIDÉRANT que pour se faire les municipalités ont convenu que la municipalité de Béarn agirait comme organisme responsable du projet;

CONSIDÉRANT que le projet d'achat et de mise en commun d'équipements en lien avec l'eau potable et les eaux usées de la Municipalité de Béarn a été obtenu une réponse favorable dans le cadre du programme *d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;*

CONSIDÉRANT que le conseil doit statuer sur les équipements à partager;

18-06-160

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'informer le conseil municipal de Béarn que le conseil provisoire de Laverlochère-Angliers désire partager, avec les municipalités intéressées dans l'entente, les équipements suivants :

Travail en espace clos :

- Boîte de tranchée,

Équipement pour entretien des réseaux :

- Détecteur de tuyau,
- Pince émettrice 4",
- Batteries rechargeables pour générateur
- Débit mètre d'égout

Équipement pour l'inspection de conduites :

- Caméra pour l'inspection de conduites
- Pince émettrice 4"
- Batteries rechargeables pour générateur
- Détecteur de fuite
- Corrélateur
- Appareil d'écoute

Équipement pour calibration des débitmètres

- Appareil de calibration

Obligatoire : remorque fermée usagée

Qu'avant de signer l'entente le coût réel devra être connu et approuvé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Santé-sécurité

Participation de la municipalité de Laverlochère-Angliers au projet de la MRC de Témiscamingue pour la mise en commun d'une ressource en Santé et sécurité au travail (SST) – volet prévention.

CONSIDÉRANT l'obtention, par la MRC de Témiscamingue, d'un financement de 38 338 \$ en vertu du programme « d'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation d'un projet d'embauche d'une ressource en santé et sécurité au travail (SST) – volet prévention;

CONSIDÉRANT les obligations de tout employeur en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue s'engage à assurer la gestion du projet ainsi que la gestion de la ressource qui sera éventuellement embauchée;

CONSIDÉRANT que les coûts du projet seront facturés à parts égales parmi les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue s'engage à informer en continu la municipalité à chacune des étapes de réalisation du projet;

18-06-161

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacquelin Golenski et résolu unanimement de :

- Participer au projet de mise en commun d'une ressource en Santé et sécurité au travail (SST) – volet prévention;
- Défrayer les coûts du projet à parts égales avec les autres municipalités participantes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.10.- Enseigne lumineuse.

CONSIDÉRANT que les démarches entreprises par la municipalité de Laverlochère, concernant un moyen de remplacer les pancartes de bienvenue aux entrées du secteur urbain;

CONSIDÉRANT qu'il y a de l'intérêt à se procurer un écran numérique sur pylône afin d'y faire afficher toutes les activités des secteurs Angliers et Laverlochère;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'appel d'offres par invitation a été faite;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture de soumission;
qu'une seule soumission a été reçue;

18-06-162

EN CONÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de procéder à l'acquisition d'une enseigne lumineuse, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Libertevision inc. pour une somme de 24 134 \$ plus les taxes 27 748.08 \$.

Le conseil choisit de prendre l'option location-achat de 60 versements de 475 \$ prévu à même les fonds généraux de la municipalité.

De mandater la directrice générale, Monique Rivest, à signer, pour et au nom de la municipalité, la proposition d'achat avec Libertevision.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.11.- Téléphone au garage.

Si peut installer un téléphone au garage au 14 de La Baie Muller pour sécurité, afin de donner le travail pour le lendemain pour Billy.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite par les employés à l'effet de remettre en fonction le téléphone au garage municipal secteur Angliers;

CONSIDÉRANT qu'un téléphone est accessible au bureau municipal situé dans l'édifice voisin;

CONSIDÉRANT le coût mensuel de ce service;

18-06-163

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacquelin Golenski qu'étant donné la proximité du téléphone dans l'édifice municipal voisin, les employés pourront continuer à se déplacer afin d'utiliser le téléphone du bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers,

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie.

Nomination de pompiers

CONSIDÉRANT que notre brigade incendie a diminué à cause de l'obligation de formation;

CONSIDÉRANT qu'une personne formée est intéressée à se joindre à la brigade de pompiers volontaires secteur Angliers;

CONSIDÉRANT que cette personne a obtenu la certification Pompier 1 ;

18-06-164

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Madeleine Frigon de nommer monsieur Joey Gaudet pompier volontaire, brigade incendie secteur Angliers pour la municipalité de Laverlochère-Angliers;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Test borne-fontaine

CONSIDÉRANT que le conseil provisoire a signifié son intérêt, à participer à un projet, avec la MRC de Témiscamingue, comme en 2014, soit l'embauche d'une personne qui s'occupe de faire le test de débit des borne-fontaine de la municipalité;

18-06-165

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de répondre à la MRC de Témiscamingue que le conseil provisoire participe au projet avec la MRC de Témiscamingue afin de compléter l'action 11 du schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie qui demande de maintenir et, au besoin, bonifier le programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux incendies pour une somme estimée à environ 300 \$ pour l'ensemble du territoire de la municipalité. Un employé municipal aidera la personne qui fait les tests de débit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.2.- Commission familiale et MADA.

Les demandes sont émises par la conseillère Cindy Cotten.

8.3.- Comité patrimoine.

Rien de nouveau.

8.4.- Corporation de développement Laverlochère et Angliers.

Une rencontre est prévue cette semaine.

8.5.- Foresterie des Quinze.

Rien de nouveau.

8.6.- La Régionale.

Rien de nouveau.

8.7.- Éducation populaire.

Rien de nouveau.

8.8.- Bibliothèque.

Tableau m'intéresse.

8.9.- Les promoteurs d'Angliers.

Une rencontre est demandée afin de travailler un projet d'entente.

8.10.- Fabrique St-Viateur d'Angliers.

Rien de nouveau.

9.- Suivi à la dernière séance du conseil.

9.1.- Comité RH.

CONSIDÉRANT que la directrice générale sera en vacances sous peu;

CONSIDÉRANT que le camion 10 roues est offert en vente;

CONSIDÉRANT que si la vente s'effectue, le conseil veut procéder à la vente;

CONSIDÉRANT qu'il faut nommer une personne répondante au nom de la municipalité envers la Société assurance automobile du Québec;

18-06-166

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon de nommer madame Lyne Bellehumeur répondante auprès la Société assurance automobile du Québec, et autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Laverlochère-Angliers tous les documents donnant plein effet à cette décision.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.2.- Règlement 102 tarification service funéraire.

Le conseil n'est pas prêt à abroger ce règlement.

9.3.- Règlement Circulation véhicule tout-terrain.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné concernant la présentation d'un règlement concernant la circulation de VTT sur la route des rangs 1 et 2 de Baby.

CONSIDÉRANT qu'une demande similaire a déjà été faite, étudiée et refusée;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs usagers qui circulent sur cette route;

CONSIDÉRANT qu'il y a un caractère de sécurité à assurer sur nos routes;

18-06-167

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacquelin Golenski d'abandonner le projet de règlement concernant la circulation de VTT sur la route des rangs 1 et 2 de Baby.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.4.- Logo

CONSIDÉRANT que les ébauches de logo présentées par Impression Disign ne correspondent pas aux attentes du conseil provisoire;

CONSIDÉRANT que malgré les commentaires émis sur la production de 2 séries d'ébauches ne sont représentative du milieu;

CONSIDÉRANT qu'afin de poursuivre avec de nouvelles ébauches, il faudra prévoir des coûts supplémentaires;

18-06-168

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de mettre fin à ce contrat.

Qu'afin de se doter d'un logo, qui représente la nouvelle municipalité, une annonce sera mise dans le prochain journal afin de faire appel aux talents locaux. Ceux-ci seront reçus au bureau municipal au plus tard le 6 juillet prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.5.- Occupants illégaux.

CONSIDÉRANT que des contribuables ont érigé des résidences sur du terrain qui ne leur appartenait pas et qui sont situées sur des terres du domaine public;

CONSIDÉRANT que ces contribuables sont des payeurs de taxes;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune a obtenu des jugements afin de les évincer du domaine public;

CONSIDÉRANT que le service d'évaluation a modifié le rôle d'évaluation foncière rétroactivement au 1^{er} janvier 2107, afin de tenir compte de ces jugements, en radiant le nom des occupants de ces propriétés;

CONSIDÉRANT que cette modification au rôle d'évaluation oblige la Municipalité à rembourser les occupants évincés des taxes payées en 2017 et 2018, bien que les résidences concernées soient toujours occupées par ceux-ci et que le ministère concerné refuse de faire procéder à la démolition des résidences ainsi construites sur ses terres;

CONSIDÉRANT que le remboursement de ces comptes totalise une somme à rembourser de 9 076.80 \$ pour l'année 2017 et une somme de 7 364.72 \$ pour l'année 2018;

18-06-169

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten Cotten de demander au Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, qu'étant donné qu'il ne veut pas détruire ces résidences, de compenser la municipalité pour les sommes à combler afin d'équilibrer le budget municipal;

Qu'une copie de cette résolution soit aussi envoyée au ministre des Affaires Autochtones Geoffrey Kelley et à la MRC de Témiscamingue.

9.6.- Information rencontre mensuelle DG/MRCT

De l'information est donnée sur la rencontre du 29 mai 2018, la prochaine rencontre est prévue en août.

10.- Affaires nouvelles.

10.1.- Photocopieur XEOX, 14 Baie Miller.

CONSIDÉRANT que le contrat de service du photocopieur Xerox 7835 situé au bureau d'Angliers prend fin au début du mois de juillet;

CONSIDÉRANT que le photocopieur est utile à plusieurs comités;

18-06-170

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon d'acheter photocopieur Xerox modèle 7835 et le mois prochain le conseil prendra sa décision concernant le contrat d'entretien.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.- Information du maire.

Congrès FQM

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la FQM se tiendra les 20, 21 et 22 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a des sommes de prévus au budget à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'il y a de l'intérêt à ce que la Municipalité de Laverlochère-Angliers y soit représentée;

CONSIDÉRANT qu'il y a un rabais pour l'inscription jusqu'au début d'août ;

18-06-171

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacquelin Golenski d'autoriser la dépense reliée à l'inscription et au déplacement du maire Daniel Barrette et madame Lyna Pine afin de participer au congrès de la FQM en septembre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

La présidente déclare la levée de la séance, il est 22 h 41.

Lyna Pine, mairesse

Monique Rivest, dg, sec. très.

Je, Lyna Pine, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Lyna Pine, maire